



Promesse de vente non tenue

Par **Zerga34**, le **20/03/2015** à **20:23**

Bonjour ,

J'explique mon problème (Désolé si c'est long)

Nous avons acheté un appartement en RDC, qui donne sur une voie piétonne. Celle-ci donne sur les entrées des bâtiments (2 entrée).

Sur cette voie piétonne, nous avons une place de parking (la seule extérieur). Les fenetres de nos chambres donnent directement sur cette place de parking.

Le compromis de vente a été signé en septembre 2013, concernant l'appartement, un box en sous-sol, et la place de parking extérieur.

Lors du passage chez le notaire (Octobre 2013), pour la signature de l'acte, nous avons signé uniquement pour l'appartement et le box. La place de parking extérieur devait être signé un peu après.

Néanmoins, il est indiqué dans l'acte de vente, que le promoteur s'engage à me vendre la place de parking.

Malgré plusieurs relances, nous n'avons toujours pas eu de rendez-vous avec le notaire, afin de signer l'acte de vente définitif.

Depuis un an et demi, cette place de parking nous empêche de dormir...

Nous en avons marre des voitures de garant devant nos fenêtres, que les gens utilisent la place comme place pour déménager, pour se faire livrer...

Un arceau a été mis, il a été détruit en moins d'un mois.

Les membres du conseil syndical refuse que cette place soit privé. Ils veulent s'en servir comme place pour les services/déménagements.

Ils ont même voté cela en AG en fin d'année dernière, alors qu'ils n'ont aucun droit sur cette place (C'est le promoteur qui me dit cela)

Que faire ?

Notre volonté est de bloquer définitivement cette place avec une grosse pierre. Or, nous ne sommes pas propriétaire. Nous avons uniquement une promesse de vente.

Lettre de mise en demeure ? Puis allez voir un avocat si rien ne bouge ?

Nous avons acheté cette appartement en RDC car on était sur de ne pas être dérangé par les voitures étant donné que la place devait être à nous.

Or, ce n'est pas le cas...